



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 27 juin 2023 à 10 h 03 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle, madame la conseillère Olive Kamanyana et monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Mathée Warnett, attachée politique, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau et Rachel Rivard, chef de service par intérim, communications.

CP20230627-P1

STRATÉGIE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Présentation par madame Catherine Marchand

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le cadre d'analyse;
- présenter la stratégie et les actions proposées;
- faire adopter la Stratégie de logements abordables.

Plan de la présentation :

- L'abordabilité en matière de logement;
- Axes structurants d'intervention et actions proposées;
- Échéancier;
- Recommandation;
- Annexe - Travaux réalisés en 2021-2022 – le règlement d'inclusion.

RECOMMANDATIONS :

- D'adopter la Stratégie de logements abordables et les actions proposées.

Arrivée de monsieur Girouard à 10h20 pendant la présentation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Anik Des Marais trouve que la stratégie, comme présentée, est incomplète sans un règlement d'inclusion de logements abordables dans les projets privés l'adoption d'un tel règlement ayant été recommandée par la CDTH.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que la présentation est claire, ajoutant qu'il est important de connaître les réalités du marché actuel.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne avoir été interpellé par un promoteur privé à l'effet qu'il n'appartient pas aux promoteurs de construire des logements sociaux. Il ajoute que le marché locatif, comme proposé, ne fonctionne pas et il ne souhaite pas que le marché privé puisse gérer l'offre de logements à Gatineau. Il souligne que les options proposées à la Stratégie ne concernent pas le logement social et qu'il faudrait donner des obligations aux promoteurs d'agir en termes d'abordabilité.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si d'autres solutions ont été explorées pour le logement abordable (exemple : servitudes pour conserver l'usage des terrains). Madame Catherine Marchand explique que la Ville fait face à des défis, sans avoir de compétence dans ce domaine (compétence provinciale). Certains moyens pourraient être mis en place via les transactions immobilières.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne être également en faveur d'un règlement d'inclusion, donnant des exemples d'éléments pouvant être inclus à un tel règlement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne fournit des explications sur des exemples mis en place dans d'autres villes, qui n'auraient pas fonctionné. Il revient également sur les gestes posés par la Ville au cours des derniers mois pour le logement abordable. Il ajoute que la CDTH a mentionné majoritairement ne pas vouloir de règlement d'inclusion et explique les récentes démarches réalisées, notamment par le Comité choc. Il propose que les membres du conseil puissent consulter les gens sur le terrain afin de constater que les stratégies réalisées portent fruit.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que la stratégie est un outil parmi tant d'autres, mais il croit que le règlement d'inclusion est nécessaire. Antérieurement, seule la Ville de Montréal pouvait se prévaloir d'un tel règlement, mais le gouvernement du Québec a donné ce pouvoir aux autres villes et plusieurs sont en réflexion. Monsieur Sabourin souhaite qu'un représentant de la Ville de Montréal soit invité à la CDTH ou au conseil municipal pour expliquer pourquoi ça ne fonctionnait pas au début et quels ont été les ajustements apportés.

Madame Des Marais souhaiterait que les membres du conseil puissent décider de la pertinence d'avoir ou non un règlement d'inclusion, suite à une présentation à leur attention à cet effet. Elle demande que des analyses plus objectives soient réalisées.

Monsieur Moran souhaite qu'une vision puisse être donnée en réponse à la crise du logement et fournit des exemples sur des actions mises en place dans d'autres pays.

Monsieur Champagne mentionne qu'il y a une vision et que la stratégie présentée en fait foi. Il explique également les recommandations formulées au Comité choc par une personne-ressource, madame Cyr, notamment en ce qui a trait au règlement d'inclusion. Il informe les membres des actions posées et espère que la vision existante est acceptée par les membres du conseil.

Monsieur Sabourin souhaite proposer un amendement. Il mentionne qu'il aurait voulu qu'un règlement d'inclusion soit prévu à cette stratégie, mais considérant qu'aucune discussion n'a été tenue au conseil pour un tel règlement, il propose l'amendement tel que libellé.

Amendement proposé par monsieur Sabourin, appuyé par madame Des Marais, qui s'insérerait à la page 17 de la présentation (3d) :

« Présenter au conseil municipal l'analyse du projet de règlement d'inclusion de logements abordables dans les projets privés afin que le conseil puisse prendre une décision ».

Sur l'amendement, monsieur Champagne mentionne qu'une présentation a été demandée au SUDD pour la CDTH, en ce qui concerne le règlement d'inclusion. Il souligne qu'il ne croit pas qu'un tel règlement soit la solution.

Madame Des Marais mentionne être en accord avec la Stratégie proposée, mais elle souhaite que les réflexions puissent se poursuivre sur le règlement d'inclusion.

Monsieur Sabourin mentionne que la CDTH a recommandé en septembre de ne pas aller de l'avant avec un règlement d'inclusion, sur la base d'un rapport. Il mentionne que les données ont changé depuis l'analyse de ce rapport.

Monsieur Champagne est d'accord qu'il est essentiel d'avoir des données actualisées pour permettre la prise de décision. Il souhaite suggérer de demander à la direction générale de venir faire une présentation au conseil, avant de faire le débat sur le règlement d'inclusion.

Le vote sur l'amendement est demandé par monsieur Champagne, adopté à 10 voix contre 8 (2 absences).

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Caroline Murray	M. Gilles Chagnon	M ^{me} France Bélisle
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Anik Des Marais	M. Marc Bureau	
M. Steve Moran	M. Mike Duggan	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Daniel Champagne	
M. Louis Sabourin	M. Denis Girouard	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Jean Lessard	
M ^{me} Alicia Lacasse- Brunet	M. Mario Aubé	
M. Edmond Leclerc		
M. Steven Boivin		

La Stratégie sera donc présentée pour adoption à la séance du conseil municipal du 4 juillet prochain et la résolution inclura l'amendement demandé. Un règlement d'inclusion pourrait être intégré ultérieurement à la Stratégie, suivant la présentation demandée et la décision du conseil.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 05.

Reprise du comité plénier public à 11 h 26

CP20230627-P2

STRATÉGIE D'ACQUISITION ET DE DISPOSITION DE PROPRIÉTÉS

Présentation par monsieur Stéphan Amyot et monsieur André Turgeon.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le mandat du Service de biens immobiliers;
- présenter la politique de transactions immobilières;
- proposer une stratégie d'acquisition et de disposition;
- proposer un plan d'action;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Service des biens immobiliers;
- Politique de transactions immobilières;
- Situation actuelle :
 - portrait du portefeuille immobilier municipal;
 - enjeux, obligations et besoins;
 - outils d'acquisition actuels.
- Stratégie d'acquisition et de disposition :
 - objectifs et orientations;
 - droit de préemption;
 - plan d'action.
- Contexte budgétaire;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS (du comité exécutif) :

CE-SBI-2023-001

Mandater le Service des biens immobiliers à mettre en œuvre le plan d'action découlant de la présente stratégie d'acquisition et de disposition de propriétés.

CE-SBI-2023-002

Mandater l'administration à procéder aux démarches requises menant à l'adoption d'un règlement sur le droit de préemption par le conseil municipal.

CE-SBI-2023-003

Mandater le Service des biens immobiliers à réviser et à modifier la Politique de transactions immobilières PO-029 conformément à la stratégie d'acquisition et de disposition proposée.

CE-SBI-2023-004

Mandater le Service des biens immobiliers et le Service des ressources humaines à poursuivre l'analyse des besoins permettant la prise en charge et la réalisation du nouveau mandat en lien avec la stratégie d'acquisition et de disposition de propriétés, incluant le droit de préemption.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame Lacasse-Brunet demande pourquoi on souhaite céder des terrains plutôt que de les conserver et éviter la spéculation. Monsieur Stéphan Amyot mentionne que des terrains municipaux sont conservés en banque, pour la construction éventuelle de logements abordables. Il ajoute que ces terrains pourraient être cédés pour la réalisation de tels projets, avec explications.

À la diapositive 22, madame Des Marais mentionne que certaines villes sont allées plus loin que le PRMHH. Elle ajoute que des choix devront être faits pour la conservation de terrains vs environnement. Par ailleurs, avec l'augmentation du télétravail, madame Des Marais demande où en est la Ville en ce qui a trait à la disponibilité d'édifices fédéraux pour le développement de logements abordables. Monsieur Amyot mentionne que des discussions ont lieu avec le Comité choc et explique que le gouvernement fédéral a certaines priorités, ajoutant que la Ville demeure à l'affût de toutes les opportunités.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne confirme qu'il sera important de travailler à la mutualisation, rappelant qu'il s'agit d'une des actions de la Stratégie présentée plus tôt. Il ajoute qu'il est important de s'assurer de créer de bons partenariats et revient aussi sur la priorisation du gouvernement fédéral.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande si la présentation de ce jour constitue le plan d'action. Monsieur Amyot mentionne que la présentation est un résumé du plan d'action, mais que des actions plus détaillées suivront à l'automne. Monsieur Leclerc mentionne qu'un CSS souhaite mettre à la disposition de la Ville un terrain pour l'implantation d'une infrastructure sportive et demande si le plan d'action permettra de saisir de telles opportunités. Il demande également si la STO est incluse comme partenaire dans cette stratégie. Monsieur Amyot mentionne que la Ville a déjà des relations étroites avec différents partenaires, dont les CSS et la STO, et qu'elle demeure à l'affût de toutes les opportunités.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne qu'il serait intéressant de créer des partenariats avec les communautés autochtones. Il croit par ailleurs que cette stratégie tombe à point et souhaite que les terrains disponibles soient réservés à des fins de logement social. Il ajoute que des consultations devraient être réalisées en amont avant toute disposition. Des explications sont données par monsieur Amyot en ce qui a trait à la vente de terrains à des OBNL.

Monsieur Champagne mentionne être en accord également avec la priorisation.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin informe les membres d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville d'Ottawa relativement à la redynamisation et au logement abordable. Il demande aussi s'il y a des opportunités pour le Centre Asticou et des informations sont données par monsieur Amyot.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que la cession de terrains au CSS doit être vue comme un investissement pour de possibles développements.

Les membres sont en accord avec les recommandations formulées par le comité exécutif.

Le comité plénier est suspendu à 12 h 15.

Madame Mathée Warnett quitte la rencontre.

Reprise à 13 h 30.

Mesdames Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets et Frédérique Delisle, conseillère politique, Mairie se joignent à la rencontre à 13h30.

CP20230627-P3

ANALYSE DES SITES – ARÉNAS EXCÉDENTAIRES

Présentation par monsieur Stéphan Amyot et madame Rita Chahine, accompagnés par monsieur Christian Tanguay.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter la démarche de consultation et les besoins municipaux;
- présenter les options immobilières et l'analyse de chaque site;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Avis de consultation;
- Besoins municipaux;
- Description et analyse des sites :
 - aréna Baribeau;
 - aréna Beaudry;
 - aréna Campeau;
 - aréna Robert-Guertin.
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CE-SBI-2023-005**

Mandater l'administration à entreprendre les démarches visant la démolition de l'aréna Baribeau, à puiser le coût de démolition estimé à 1 125 000 \$ à même le règlement d'emprunt 882 – Bassin versant du ruisseau Wabassee et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CE-SBI-2023-006

Conserver le terrain de l'aréna Baribeau afin de permettre, à la suite de la confirmation de faisabilité, la réalisation des travaux d'infrastructures municipales requis en lien avec le programme de travaux de drainage du bassin versant du ruisseau Wabassee et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CE-SBI-2023-007

Mandater l'administration à analyser les options de redéveloppement du site (aréna Baribeau), une fois que les travaux d'infrastructures municipales requis en lien avec le programme de travaux de drainage du bassin versant du ruisseau Wabassee seront complétés.

CE-SBI-2023-008

Mandater l'administration à entreprendre les démarches visant la démolition de l'aréna Beaudry, à puiser le coût de démolition estimé à 835 000 \$ à même le Fonds de prévoyance et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CE-SBI-2023-009

Conserver le terrain de l'aréna Beaudry pour les besoins municipaux, notamment de logements abordables.

CE-SBI-2023-010

Mandater l'administration à entreprendre les démarches, incluant le financement, permettant la conservation de l'immeuble (bâtiment terrain) de l'aréna Campeau pour des projets municipaux, notamment pour des fins d'entreposage municipal temporaire, et ce jusqu'à ce que la Ville se dote d'un entrepôt municipal permanent.

CE-SBI-2023-011

Mandater l'administration à entreprendre les démarches, incluant le financement, visant la démolition de l'aréna Campeau, et autoriser le décret des travaux à cet effet, une fois les besoins d'entreposage comblés par un autre site.

CE-SBI-2023-012

Conserver le terrain de l'aréna Campeau pour les besoins municipaux, notamment de logements abordables.

CE-SBI-2023-013

Mandater l'administration à entreprendre les démarches visant la démolition de l'aréna Robert-Guertin, à puiser le coût de démolition estimé à 3 000 000 \$ à même le règlement d'emprunt 812 – Revitalisation du secteur de la Cité et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CE-SBI-2023-014

Conserver le terrain de l'aréna Robert-Guertin jusqu'à ce qu'un exercice détaillé de planification, associé à une consultation publique, soit effectué pour déterminer la vocation future du site.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Concernant l'aréna Campeau, monsieur le conseiller Jean Lessard demande si des activités sportives ne pourraient pas y être prévues, 12 mois par année, plutôt que d'y prévoir de l'entreposage. Monsieur Stéphane Amyot mentionne que le site pourrait être propice pour du logement abordable et que diverses consultations auront lieu quant aux usages.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne avoir des préoccupations quant à l'analyse réalisée, ajoutant qu'il n'a pas accès au plan global pour permettre la prise de décision. Il mentionne que le plan de match ne concorde pas avec la vision souhaitée et qu'il ne considère pas avoir été consulté dans le cadre de l'analyse réalisée.

Dans l'éventualité où les bâtiments seraient démolis, madame la conseillère Anik Des Marais demande s'il y a eu une évaluation en ce qui a trait à la récupération des matériaux. Monsieur André Turgeon mentionne que tout le matériel récupérable a été analysé pour être transféré dans les autres installations sportives. Une sélection est réalisée selon les besoins (travaux de déconstruction sélective – diapositive 30).

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne que la Ville manque souvent de terrains pour l'implantation d'infrastructures sportives et elle demande comment ce plan s'inscrit dans le plan d'intervention des infrastructures récréatives et sportives. En ce qui concerne les quatre arénas, monsieur Turgeon mentionne que la Ville n'a pas augmenté le déficit de ses infrastructures, que celles-ci ont été remplacées (glaces au Centre Slush Puppie). Les bâtiments sont donc maintenant considérés comme excédentaires et les travaux ont été réalisés suivant le mandat donné par le précédent conseil. Monsieur Turgeon ajoute que les décisions reviendront au conseil municipal en ce qui a trait à une éventuelle utilisation des sites. Madame Bélizaire souhaite savoir comment seront intégrées ces actions au plan d'intervention. Monsieur Turgeon rappelle le mandat donné au service : vente des terrains pour le projet du Centre Slush Puppie. Monsieur Turgeon mentionne que quatre scénarios sont présentés, pour les quatre arénas.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin trouve intéressante l'orientation prise de ne pas vendre les terrains. Il aurait toutefois souhaité être consulté au préalable. Pour la nature des usages, elle devrait prendre en compte des besoins du milieu (logement social plutôt qu'abordable), en consultant les gens des secteurs visés. Il demande si une consultation citoyenne ne pourrait pas être entreprise. Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite rappeler le mandat donné à l'administration : ce qui sera fait avec les bâtiments et non les terrains. La discussion pour ces usages se fera ultérieurement, avec consultation des conseillers. Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que les élus souhaitent discuter des possibilités, pour permettre une prise de décision. Monsieur Sabourin mentionne qu'une porte est ouverte avec la recommandation 009. Monsieur Turgeon mentionne que le chalet Beaudry n'est pas touché par la recommandation, que le mandat ne concernait que les arénas.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne ne pas avoir en main les informations justifiant la démolition des bâtiments. Monsieur Turgeon mentionne qu'aucune information n'est cachée et que le mandat a été donné par un précédent conseil et que toutes les données sont accessibles, notamment en ce qui a trait au projet du Centre Slush Puppie. Il ajoute qu'il y a une intervention programmée obligatoire pour le Centre Robert-Guertin avant l'hiver et qu'il est essentiel de prendre des décisions. Malgré le mandat donné et considérant les enjeux vécus, monsieur Turgeon mentionne qu'il est proposé de ne pas vendre les terrains suite aux démolitions et de les conserver pour des besoins municipaux. Monsieur Girouard demande si des fonds seront manquants pour le projet du Centre Slush Puppie, advenant que les terrains ne soient pas vendus. Monsieur Turgeon explique que d'autres fonds ont été rendus disponibles considérant les délais et que ces sommes seraient excédentaires. Des précisions sont données par monsieur Turgeon pour les autres sites (Baribeau – ruisseau Wabasse et Campeau – entreposage).

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le projet Guertin est en effet différent des autres sites. Il soumettra un projet d'amendement à la fin de la rencontre. En ce qui a trait au processus, monsieur Moran mentionne que des projets de démolition sont présentés et demande si la Ville sera exclue du processus formel de démolition. Il croit que les demandes de démolition devraient être traitées de la même façon devant le conseil municipal que devant le CDD. Il est cependant important de conserver les terrains comme proposés.

En réponse au processus de démolition, monsieur le conseiller Mario Aubé fournit des précisions sur le statut de la Ville et les démarches devant être réalisées (notamment en ce qui a trait aux projets de réutilisation du sol). Il est important de se donner une certaine latitude, considérant que la Ville n'est pas un promoteur. Madame Catherine Marchand mentionne que le conseil doit se prononcer sur les utilisations souhaitées des terrains et confirme que les demandes de démolition devront être présentées au CDD. Monsieur Moran mentionne que la Ville n'est en effet pas exemptée du CDD et exprime un malaise quant à la décision demandée en ce qui a trait à la démolition. Monsieur Champagne résume les étapes devant être réalisées. Monsieur Simon Rousseau mentionne que les discussions de ce jour visent en effet à donner des orientations à l'administration, préalablement à toute décision en ce qui a trait aux usages et aux décisions du CDD. Monsieur Aubé mentionne que l'administration fait aujourd'hui un retour devant le conseil considérant la modification proposée au mandat initial (conservation des terrains plutôt que vente).

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet mentionne être en accord avec les recommandations formulées pour la conservation des terrains. Pour l'aréna Baribeau, elle demande si tout le terrain développable sera nécessaire pour le ruisseau Wabasse ou si des projets parallèles pourraient être développés. Madame Lacasse-Brunet demande par ailleurs si tous les travaux pour le ruisseau Wabasse feront l'objet de subvention, incluant les coûts de démolition. Monsieur Turgeon mentionne que des analyses sont en cours pour le bassin de rétention et qu'il y a une volonté de minimiser l'utilisation, pour décision subséquente du conseil quant aux usages. Monsieur Turgeon explique par ailleurs quels seraient les travaux qui pourraient être financés à l'intérieur du projet. Madame Lacasse-Brunet demande s'il est possible d'attendre de connaître les besoins réels pour le bassin, avant de démolir l'aréna. Monsieur Turgeon mentionne que la recommandation est de démolir l'aréna, pour décision ultérieure du conseil quant aux usages souhaités. Il explique que les coûts d'investissement pour de nouvelles activités seraient importants (vs surface utilisable). Monsieur Champagne rappelle encore une fois le mandat original qui était de démolir les glaces et que les travaux ont été réalisés en fonction de ce mandat (remplacement des trois glaces communautaires).

Monsieur Boivin comprend le mandat donné, qui était de démolir et de vendre les terrains. Il demande aussi si le besoin est toujours la démolition et souhaite savoir si ces bâtiments excédentaires pourraient plutôt être réutilisés. Il demande pourquoi certaines orientations ont été données à des organismes de travailler sur des projets, alors que des études sont réalisées depuis 2022 pour la démolition. Il ajoute que tous les besoins ont été analysés, à l'exception des infrastructures sportives. Monsieur Boivin mentionne ne pas avoir en main les données démontrant que les bâtiments sont en fin de vie.

Madame Bélizaire mentionne que trois pages illustrent les besoins et demande pourquoi seulement le logement abordable est identifié dans les recommandations. Monsieur Champagne mentionne que cette mention « notamment » pourrait être retirée des recommandations, mais rappelle la priorité accordée au logement abordable. Lorsque le débat sur la réutilisation des sols sera fait, monsieur Champagne insistera cependant sur la question du logement abordable.

Monsieur Moran souhaite faire un point d'ordre sur la question du décorum pour le double discours. Monsieur Boivin mentionne accepter cette expression, mais le prend comme un commentaire.

Monsieur Rousseau mentionne que le mandat a été donné par un précédent conseil et que les analyses ont été réalisées en étant un bon gestionnaire des deniers publics. Il énumère des éléments très techniques pour les différents arénas, notamment en ce qui a trait aux besoins et aux investissements requis. Monsieur Rousseau ajoute que l'administration a besoin d'orientations afin de faire avancer le dossier des arénas.

Monsieur Girouard mentionne ne pas avoir de réponses à certaines questions adressées, nécessaires à la prise de décisions. Il souhaiterait avoir plus d'informations sur l'état des bâtiments.

Monsieur Sabourin souligne à nouveau l'importance de consulter les gens et soumet des idées quant à l'utilisation du site de l'aréna Beaudry.

Un amendement à la recommandation CE-SBI-2023-014 est proposé par monsieur Moran et appuyé par madame la conseillère Isabelle N. Miron :

Mandater l'administration à tenir une démarche de consultation publique cet automne en vue d'effectuer un exercice détaillé de planification pour déterminer la vocation future du terrain de l'aréna Robert-Guertin.

Monsieur Rousseau se questionne à savoir si le moment est opportun pour la tenue d'une telle consultation, en parallèle à la consultation qui sera réalisée pour le quartier général. Monsieur Moran croit qu'il s'agit d'un incontournable, que les gens consultés voudront donner leur avis. Monsieur Yess Gacem apporte des précisions sur le mandat donné pour la consultation sur le quartier général et exprime les mêmes préoccupations que monsieur Rousseau en ce qui a trait aux possibles confusions des citoyens.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin propose également que le processus de consultation pour le QG soit fait et que les suivis requis puissent être réalisés suivant la décision qui sera prise dans ce dossier. Monsieur le conseiller Gilles Chagnon ne souhaite pas non plus mélanger les deux consultations, si on souhaite avoir le résultat escompté. La consultation pourrait suivre celle du QG, pour éviter les confusions.

Madame la conseillère Caroline Murray croit plutôt qu'il est essentiel de tenir les deux consultations en même temps, pour sonder les gens ayant un intérêt dans le dossier, considérant qu'une consultation sur le site Guertin devait être tenue depuis 2016.

Monsieur Champagne croit également qu'une consultation doit être tenue, mais se questionne sur ce processus vs les autres sites visés pour le QG. Il adresse une préoccupation quant au mandat donné à l'administration et les travaux amorcés.

Monsieur le conseiller Mike Duggan veut soutenir l'amendement, mentionnant qu'il n'appuie pas le site de Guertin pour le site du QG.

Madame Des Marais demande quel est l'échéancier des consultations pour le projet du QG. Monsieur Gacem mentionne que les équipes travaillent présentement à la rédaction du devis pour le cahier de charges et qu'une présentation devrait être prévue au retour des vacances, pour un lancement de l'appel d'offres à l'automne.

Monsieur Boivin demande le vote sur l'amendement. L'amendement est adopté à 10 voix contre 8 (2 absences).

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Caroline Murray	M. Gilles Chagnon	M ^{me} France Bélisle
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Anik Des Marais	M. Marc Bureau	
M. Steve Moran	M. Daniel Champagne	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Denis Girouard	
M. Louis Sabourin	M. Jean Lessard	
M. Mike Duggan	M. Mario Aubé	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Edmond Leclerc	
M ^{me} Alicia Lacasse- Brunet		
M. Steven Boivin		

Monsieur le conseiller Marc Bureau souhaite que le débat sur le dossier soit reporté, considérant les demandes d'information supplémentaires présentées, notamment en ce qui a trait aux différents coûts. Il demande si ces coûts seront disponibles pour la séance du 4 juillet prochain. Des informations sont données par monsieur Turgeon en ce qui a trait à la désuétude des bâtiments (fin de vie utile). Il explique que la décision de construire les nouvelles glaces a été prise suivant ces informations.

Monsieur Champagne propose de maintenir les items à l'ordre du jour de la séance du 4 juillet et qu'advenant que les informations demandées ne soient pas disponibles, ils pourront être retirés de l'ordre du jour.

Le comité plénier est suspendu à 15 h 05

Madame Magdalena Dudek quitte la rencontre.

Reprise à 15 h 20.

Il est confirmé que la consultation prévue pour le QG se poursuivra malgré l'amendement voté, suite à un questionnement adressé par Monsieur Blondin. Monsieur Rousseau mentionne que les impacts de cette seconde consultation seront mesurés et qu'un suivi sera fait aux élus.

Monsieur Leclerc souhaite proposer un amendement afin de connaître l'état actuel des bâtiments. Il souhaiterait avoir une présentation à cet effet, et d'y ajouter les arénas de Masson-Angers et Buckingham, afin de connaître s'ils pourraient être utilisés à d'autres vocations. Monsieur Rousseau mentionne qu'une telle présentation pourrait être réalisée sur l'utilisation des bâtiments avec les données actuellement disponibles. Concernant les éléments d'hypothèse, de plus amples analyses seraient nécessaires. Monsieur Turgeon apporte des précisions en ce qui a trait aux différents usages et mentionne que les investissements seraient différents selon l'usage souhaité. Un mandat clair devra être donné pour permettre les analyses, si les élus souhaitent avoir des réponses adéquates. Monsieur Boivin mentionne que les arénas sont en fin de vie utile comme « aréna », mais que des évaluations pourraient être réalisées selon l'usage souhaité. Monsieur Boivin croit que des élus ont des préoccupations à l'égard des démolitions demandées, considérant les informations manquantes et l'absence de consultations préalables. Suivant les échanges, monsieur Leclerc ne souhaite pas proposer d'amendement.

Concernant la recommandation 009, monsieur Sabourin demande si une 2^e rencontre aura lieu sur l'utilisation des terrains et, à défaut, il souhaiterait que la recommandation prévoie des consultations. Monsieur Boivin confirme que les informations transmises aujourd'hui sont à l'effet qu'une telle rencontre se déroulera.

Madame Lacasse-Brunet mentionne qu'elle serait prête, à ce stade, à se prononcer sur la recommandation 006 uniquement, considérant les travaux requis. Des précisions sont données sur le décret des travaux par monsieur Amyot. Monsieur Champagne mentionne que les décisions seront prises lors de la séance du 4 juillet prochain.

Un amendement sur la recommandation 005 est proposé par madame Lacasse-Brunet, appuyé par monsieur Moran ainsi que sur la recommandation 007, appuyé par monsieur Duggan. Madame Lacasse-Brunet souhaite également modifier l'ordre de présentation des recommandations 005, 006 et 007 :

CP-SBI-2023-006

Conserver le terrain de l'aréna Baribeau afin de permettre, à la suite de la confirmation de faisabilité, la réalisation des travaux d'infrastructures municipales requis en lien avec le programme de travaux de drainage du bassin versant du ruisseau Wabassée et autoriser le décret des travaux à cet effet.

CP-SBI-2023-005 – appuieur monsieur Moran

Mandater l'administration à entreprendre les démarches visant la démolition de l'aréna Baribeau, à puiser le coût de démolition estimé à 1 125 000 \$ à même le règlement d'emprunt 882 – Bassin versant du ruisseau Wabassée et autoriser le décret des travaux à cet effet, à la suite de l'analyse des options de redéveloppement du site.

CP-SBI-2023-007 – appuieur monsieur Duggan

Mandater l'administration à analyser les options de redéveloppement du site avec et sans l'infrastructure de l'aréna Baribeau, une fois que les travaux d'infrastructures municipales requis en lien avec le programme de travaux de drainage du bassin versant du ruisseau Wabassee seront complétés.

Aucun vote n'est demandé sur les amendements, qui sont adoptés.

Fin du comité plénier public à 15 h 37.